



PRÉFET DE LA RÉUNION

PRÉFET DE MAYOTTE

PRÉFET, ADMINISTRATEUR
SUPÉRIEUR DES TAAF

ARRÊTÉ n° 1405 du 25 JUL. 2022

**Portant désignation des membres du Conseil maritime ultramarin
du bassin Sud océan Indien**

Le préfet de La Réunion

Le préfet de Mayotte

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises

- Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L219-1 à L219-6-1 et R219-1-15 à R219-1-28 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2005-1514 du 6 décembre 2005, modifié, relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;
- Vu** le décret du 29 mai 2019 relatif à la nomination de M. Jacques Billant en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer ;
- Vu** le décret du 23 juin 2021 relatif à la nomination de M. Thierry Suquet en qualité de préfet de Mayotte ;
- Vu** le décret du 16 septembre 2020 relatif à la nomination de M. Charles Giusti en qualité de préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 1606 du 3 septembre 2015 modifié portant création et composition du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;
- Considérant** les propositions des structures composant le Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien ;
- Sur proposition** des secrétaires généraux pour les affaires régionales des préfectures de La Réunion et de Mayotte et du secrétaire général de la collectivité des TAAF ;

ARRÊTENT :

Article 1 : Outre les membres du collège des représentants de l'État cités à l'article 3.1 de l'arrêté inter-préfectoral n°1606 modifié en date du 3 septembre 2015, sont désignés membres du Conseil maritime ultramarin du Bassin Sud océan Indien les personnes suivantes :

Membres du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB)

• Collège 2 : représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements

Structure	Titulaire	Suppléant
Conseil régional de La Réunion	M. Wilfrid BERTILE	Mme Maya CESARI
Conseil départemental de La Réunion	M. Rémy LAGOURGUE	Mme Valérie RIVIERE
Conseil départemental de Mayotte	Mme Zaounaki SAINDOU	Mme Zamimou AHAMADI
Maires des communes de La Réunion	M. Henri HIPPOLYTE	M. Bernard GIGAN
Maires des communes de Mayotte	M. Marib HANAFFI	M. Houssamoudine ABDALLAH
Etablissements publics de coopération intercommunale de La Réunion (EPCI)	M. Bruno COREE	Mme Sidoleine PAPAYA
Etablissements publics de coopération intercommunale de Mayotte (EPCI)	M. Saïd Omar OILI	M. Saïd Maarifa IBRAHIMA
Conseil économique, social et environnemental Régional (CESER) de La Réunion	M. Dominique AUDOIN	Mme Pascale CHABANET
Conseil économique, social et environnemental de Mayotte	M. Abdou DAHALANI	M. Dominique MAROT

• Collège 3 : représentants des entreprises présentes dans le bassin dont l'activité se rapporte à l'exploitation ou à l'usage direct de la mer ou du littoral

Structure	Titulaire	Suppléant
Directoire du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)	M. Etienne NAUDE	Mme Priscille LABARRERE
Armateurs de France	Mme Emmanuelle HOAREAU	M. Ivan ALMELLONES
Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF)	M. Jérôme JOURDAIN	M. Laurent PINAULT
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de La Réunion	M. Stéphane PINAULT	M. Pierre ULRICH
Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM)	M. Abdallah CHARIF	M. Moubtadi MOUSSA MALIDI
Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs (SARPC)	M. Laurent VIRAPOULLE	Mme Delphine CIOLEK
Syndicat des Armateurs Réunionnais à la Pêche Pélagique Palangrière (SARPP)	M. Philippe BERTHIER	M. Fabrice DANIC
Cluster maritime de La Réunion	M. Sébastien CAMUS	M. Loïc LE FOULGOC
Cluster maritime de Mayotte	M. Sittirati MOHAMED	M. Bacoco LAHADJI
Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture (ARIPA)	M. Gérard ZITTE	M. Ludovic COURTOIS
Pôle de compétitivité Qualitropic	Mme Laurence GALAUP	M. Jérôme VUILLEMIN
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de La Réunion	M. Bernard ROBERT	<i>non désigné</i>
Délégataire gestionnaire du port de commerce de Mayotte	M. Vincent LIETAR	M. Antoine ABDALLAH
Syndicat Professionnel des Activités de Loisirs à La Réunion (SYPRAL)	Mme Agnès LAVAUD	M. Axel HOAREAU
Syndicat des Energies Renouvelables (SER)	M. Xavier DUCRET	M. Pascal LANGERON
Union Maritime Interprofessionnelle de la Réunion (UMIR)	M. Philippe LELEU	M. Eric KERVERDO
Union Maritime de Mayotte (UMM)	M. Norbert MARTINEZ	M. Christian CORRE

- **Collège 4 : représentants des organisations syndicales de salariés dont les activités ont un lien direct avec l'exploitation ou l'usage de la mer ou du littoral**

Structure	Titulaire	Suppléant
CRPMEM, collège des marins salariés	M. Ruddy LEBIAN	M. Jean-François FOLIO
CAPAM, collège des marins salariés	M. Issoufi ABDALLAH	M. Harache ABDOUL MADJIDI
Confédération Générale des Travailleurs à La Réunion (CGTR)	M. Denis LEPELIER	M. Michel SANTOULANGUE
Confédération Française des Travailleurs Chrétiens de La Réunion (CFTC)	M. Joseph Michel VIENNE	M. Jean-Jacky CAMATCHY
Confédération Française Démocratique du Travail à la Réunion (CFDT)	M. Barthélémy HOARAU	M. Remy LANNUZEL
Confédération Générale des Travailleurs à Mayotte (CGT-Ma)	M. Salim NAHOUDA	M. Atchou MARI ATTOUMANI BEN
Confédération Intersyndicale de Mayotte, Confédération Française Démocratique du Travail (CISMA-CFDT)	M. Ali DJAROUDI	M. Ousséni BALAHACHI
Union Départementale – Force Ouvrière (UD-FO) de Mayotte	Mme Dhoimrati MTRENGOUENI	M. Moilimou MADI
Confédération Française de l'Encadrement Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) de Mayotte	M. Djoumoy DJOUMOI	M. Moutouillahi HAMADA

• **Collège 5 : représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral**

Structure	Titulaire	Suppléant
Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	M. Grégoire SAVOUREY	Mme Manrifa MOUSTOIFA ALI
Vie Océane	M. Jean-Claude MARTIGNE	M. Roland TROADEC
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	M. François BACQUE	M. Vivian MAILLY
Association Sciences Réunion	M. François CARTAULT	M. James CARATINI
Association des naturalistes de Mayotte	M. Michel CHARPENTIER	M. Bruno BROUARD-FOSTER
Association club du tourisme	Mme Sophie DURVILLE	Mme Pascale BOCCHIARDO
Association de Gestion de l'Ecole d'Apprentissage Maritime de La Réunion (AGEMAR)	M. Sami OUADRANI	Mme Caroline ROYER
Association Atoll Mayotte	Mme Raïma FADUL	M. Marc ALLARIA
Association pour la Formation et le Développement Maritime et Aquacole de Mayotte (AFODEMA)	M. Eric BELLAIS	M. Gilles PERZO
Fondation d'entreprises des mers australes	M. Tugdual POIRIER	Mme Armelle DENOIZE
Association Globice	Mme Julie MARTIN	Mme Violaine DULAU
Parc naturel marin de Mayotte	M. Nailane ATTOUMANE ATTIBOU	Mr Pierre BAUBET
GIP Réserve marine de La Réunion	Mme Karine POTHIN	Mme Tevamie RUNGASSAMY
Association Îles vanille	M. Pascal VIROLEAU	<i>non désigné</i>
Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous-Marin (FFESSM)	M. Jean-Marc CHAREL	M. Georges MASANELLI
Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS)	M. Eric IRLINGER	M. Jacques BEN
Fédération Française de Voile (FFV)	M. Dominique ALINCOURT	M. Gabriel JEAN-ALBERT
Fédération Française Motonautique (FFM)	M. Fabien LEPELIER	<i>non désigné</i>
Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK)	Mme Véronique LAGOURGUE	M. Maxime LUCAS
Ligue nationale de Surf	M. Eric SPARTON	M. Herve GEOLLOT
Centre sécurité requin	M. Willy CAIL	M. Michaël HOARAU
Oulanga na Nyamba	Mme Jeanne WAGNER	M. François-Elie PAUTE
Confrérie des Gens de la Mer	M. Eric Chrystol VENNERS DE BERNARDY DE SIGOYER	M. Laurent HOARAU

• **Collège 6 : personnalités qualifiées représentatives notamment du monde scientifique**

- M. Sébastien JAQUEMET (Université de la Réunion) ;
- Mme Esméralda LONGEPEE (Université de Mayotte) ;
- M. Rodolphe DEVILLERS (Institut de recherche pour le développement – IRD) ;
- Mme Magali DUVAL (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer – IFREMER) ;
- Mme Nathalie BECKER (Muséum national d'histoire naturelle – MNHN) ;
- M. Kevin SAMYN (Bureau de recherche géologique et minière – BRGM) ;
- Mme Marie-Noëlle SINAMA VALLIAME (Institut bleu).

Article 2 : Les membres du conseil maritime ultramarin de bassin désignés siègent pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : Les secrétaires généraux pour les affaires régionales de La Réunion et de Mayotte, le secrétaire général des TAAF, le directeur de la mer Sud océan Indien, les directeurs de l'environnement de l'aménagement et du logement de La Réunion et de Mayotte sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de La Réunion, de Mayotte et de la collectivité des TAAF.

Le préfet de La Réunion,

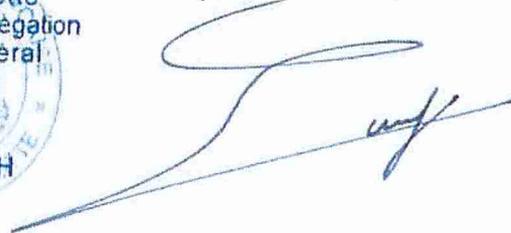


• Jacques BILLANT

Le préfet de Mayotte,
Le préfet de Mayotte
pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Claude VO-DINH

Le préfet, administrateur
supérieur des TAAF,



Charles GIUSTI